

CHAMPIONNAT DE FRANCE N3 MASCULINE ET COUPE DE FRANCE MASCULINE SAISON 2011-2012

BULLETIN D'ENGAGEMENT (à retourner impérativement avant le 02/07/2011)

(ATTENTION : les équipes réserves ne sont pas autorisées à participer à la Coupe de France. Le club ne règle par conséquent, que l'engagement en Championnat de France)

Montant de l'engagement NATIONALE 3 : 1000 €+ montant de l'engagement Coupe de France : 25 €
soit un montant total à régler de : **1025 euros**

Il ne sera pris en compte que les engagements accompagnés de leur règlement

Nom **COMPLET** du club :

N° d'affiliation (**OBLIGATOIRE**) :

Adresse administrative du club (Gest'Hand) :

.....
.....

Code postal : Ville :

Tél.1 : ____/____/____/____/____ Tél.2 : ____/____/____/____/____

Tél. Portable : ____/____/____/____/____ Fax : ____/____/____/____/____

Important : seul l'adresse e-mail standardisée (Gest'Hand) du club n°affiliation@handball-france.eu sera utilisée pour tout envoi des pièces administratives et financières.

Nota : en cas de changement, merci de modifier la fiche «d'informations club» dans Gest'Hand et d'informer les services fédéraux : Comptabilité d.troncin@ff-handball.org et m.robelin@ff-handball.org et COC (s.petit@ff-handball.org).

Ligue d'appartenance :

A partir de ce jour, les informations concernant le club que nous vous réclamions chaque saison par le biais de ce document, seront saisies dans Gest'Hand directement par le club. Les renseignements indiqués sur cette «fiche club» seront repris pour l'établissement de l'annuaire sportif 2011-2012. Il est donc **IMPORTANT** que cette fiche soit correctement remplie par vos soins et à jour régulièrement. Merci de vérifier dès à présent, l'exactitude des informations indiquées dans les rubriques : 1/ signalétique, 2/ adresse du club mentionnée sur le bordereau d'affiliation (et non pas du correspondant), 3/ contact, 4/ couleurs des maillots, et de les modifier si nécessaire. Toutes les correspondances fédérales à destination du club seront dorénavant envoyées à l'adresse officielle du club, celle indiquée sur votre bordereau d'affiliation.

**L'engagement définitif ne pourra être validé si le club n'a pas soldé sa créance auprès de la FFHB
Art. 16.2.2 des Règlements Généraux**

Ce bulletin est à retourner à la FFHB accompagné du règlement par chèque à l'ordre de la FFHB avant le 02/07/11
ATTENTION : Les télécopies ne sont pas prises en compte

A : _____ le : _____

Signature et qualité du signataire :